7 octobre 2019
Français
Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes
Lima, 7-11 octobre 2019

Projet de rapport

Rapporteuse : Soraya Carolina Cálix Ponce (Honduras)

Additif

Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

1. À sa 1re séance, le 7 octobre 2019, la Réunion a examiné le point 3 de son ordre du jour, intitulé « Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues ». Pour ce faire, elle était saisie du rapport sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (UNODC/HONLAC/29/2 et E/CN.7/2019/5) et du rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/29/3). En outre, des rapports sur la situation en matière de trafic de drogues avaient été présentés, avant le 7 août 2019, par l'Argentine, le Chili, la Colombie, El Salvador, la France, le Honduras, l'Italie, le Mexique et le Portugal (UNODC/HONLAC/29/CRP.1 à 9). Après cette date, un rapport de pays avait été présenté par le Guatemala (UNODC/HONLAC/29/CRP.10).

2. Une représentante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a présenté ce point de l'ordre du jour et fait une présentation audiovisuelle sur les tendances signalées, dans les Amériques et dans le monde, en matière de trafic et de consommation de drogues. Cette présentation se fondait sur les renseignements communiqués par les pays à l'ONUDC. Des représentants du Pérou, du Guatemala, du Mexique, de la Colombie, de l'État plurinational de Bolivie, du Paraguay, de la République dominicaine, du Chili, de l'Espagne, du Honduras et de l'Argentine ont fait des déclarations, dont certaines incluaient des présentations audiovisuelles.

3. De nombreux participants ont informé la Réunion de l'évolution récente des tendances du trafic de drogues et de la situation en matière de contrôle des drogues dans leur pays et dans la région, en fournissant également des informations et des données sur les progrès accomplis et les résultats obtenus au niveau national dans la lutte contre le trafic. Des données et des informations actualisées ont également été communiquées sur les saisies de drogues, les méthodes de dissimulation, les itinéraires de trafic aériens, fluviaux et maritimes et les arrestations de trafiquants.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

4. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait de lutter contre le problème mondial de la drogue en considérant les pays d'origine, de destination et de transit, et en appliquant le principe de la responsabilité commune et partagée.

5. Certains représentants ont indiqué que leurs pays étaient situés entre des marchés de production et de consommation et servaient de point de transit. Certains orateurs ont rendu compte des progrès réalisés par leurs pays dans la surveillance de toutes les régions exposées à la production et au trafic de drogues.

6. Un certain nombre de participants ont appelé l'attention sur les liens qui existaient entre le trafic de drogues et diverses formes connexes de criminalité, telles que le blanchiment d'argent, l'extraction illégale d'or et de bois d'œuvre, le vol de carburant, le trafic d'armes et le terrorisme. Les effets néfastes de la production et du trafic de drogues sur l'environnement ont également été mentionnés.

7. L'une des tendances signalées concernait l'apparition dans la région de nouvelles substances psychoactives, de stimulants de type amphétamine, d'« ecstasy », de fentanyl et d'autres opioïdes. Certains orateurs ont également souligné que le trafic transnational de drogues empruntait de nouveaux itinéraires, notamment entre l'Amérique du Sud, l'Afrique et l'Australie. Certains ont appelé l'attention sur le fait que le trafic de drogues se faisait principalement par voie maritime.

8. De nombreux orateurs ont fourni des informations sur la détection et l'éradication de cultures illicites, ainsi que sur la saisie et le démantèlement de laboratoires clandestins utilisés pour la fabrication illicite de drogues. Il a également été fait observer que la surveillance de la culture illicite de coca devait tenir compte non seulement de la surface cultivée, mais aussi d'autres facteurs tels que les niveaux de productivité ou encore la pureté et les prix de la cocaïne. Certains orateurs ont estimé que la culture illicite s'expliquait par l'existence d'une demande externe, et que la responsabilité de l'éradiquer devait donc être partagée avec les pays consommateurs. Il a aussi été fait référence à la consommation traditionnelle de feuilles de coca dans certains pays et au marché légal qui y était associé.

9. Plusieurs orateurs ont mentionné l'importance des stratégies de développement alternatif, utiles en complément des efforts d'éradication des cultures illicites et comme moyen de promouvoir l'intégration socioéconomique des populations concernées.

10. Un certain nombre de participants ont rendu compte de l'élaboration de stratégies et de plans nationaux relatifs à la lutte contre la drogue, ainsi que de la mise à jour de leur législation. Certains orateurs ont également fourni des informations sur les niveaux de consommation à l'échelle nationale et sur la mise en place de mesures de prévention et de traitement. Un orateur a indiqué que l'insuffisance des ressources était un obstacle au déploiement d'efforts plus efficaces pour réduire la demande de drogues.

11. Des représentants ont également mentionné le recours fructueux à des projets de coopération régionale et à des opérations conjointes, à l'échange d'informations et à des opérations de livraison surveillée. D'autres ont évoqué la conclusion d'accords bilatéraux visant à tenir compte des nouveaux itinéraires et des nouvelles tendances en matière de trafic, ainsi que la création de commissions mixtes et d'équipes spéciales conjointes. Ces mesures avaient grandement contribué à renforcer la confiance entre les pays.

12. Tous les orateurs ont souligné la nécessité de renforcer la coopération interinstitutions à l'échelle nationale, ainsi que la coopération internationale. La coopération régionale axée sur l'échange d'informations en temps réel a été jugée essentielle pour réduire efficacement l'offre illicite de drogues. Plusieurs orateurs ont apporté des précisions sur la coopération efficace entre forces armées et forces de sécurité dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues.

13. Certains orateurs ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération judiciaire internationale pour garantir les poursuites et les extraditions, conformément aux dispositions de la Convention de 1988, faisant observer que cette coopération était confrontée à des obstacles bureaucratiques.

14. Il a été fait référence à la conduite efficace d'activités de contrôle et d'inspection dans les ports à conteneurs et les aéroports de la région, en particulier dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP). Le projet de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (CRIMJUST) et l'opération « Orión » constituaient d'autres exemples de coopération internationale réussie.

15. Un certain nombre de représentants ont mis en avant le soutien dont leurs programmes de réduction de l'offre et de la demande de drogues avaient bénéficié au niveau international, notamment de la part de l'ONUDC.